



APPEL À COMMUNICATIONS

Colloque international

Droits Humains Numériques et Genre : *Enjeux, tensions et perspectives critiques*
Tunis, 22, 23, 24 Octobre 2026

Contexte, enjeux et problématique

Nous vivons un paradoxe central. La transformation numérique, présentée comme vecteur universel de progrès, d'accès à la connaissance et d'émancipation individuelle, reconfigure en profondeur les droits humains. Elle génère de nouveaux espaces d'exclusion, de violence et de domination que les cadres juridiques en place peinent encore à appréhender. Ce paradoxe n'est pas accidentel : il est structurel. Loin d'être neutres, les espaces numériques reflètent, amplifient et parfois institutionnalisent les inégalités sociales préexistantes, notamment celles liées au genre, avec une efficacité et une invisibilité que les formes antérieures de domination n'avaient pas atteint. La législation actuelle sur les droits humains est souvent jugée insuffisante pour faire face aux dommages complexes et à l'échelle sociétale de la surveillance numérique (Murray et Fussey, 2019).

La production scientifique internationale en témoigne avec une clarté croissante. Une revue systématique de la littérature¹ révèle un champ en pleine expansion, 22,86 % de croissance annuelle, mais également marqué par des lacunes profondes : une forte concentration dans les pays du Nord global, un décalage persistant entre évolutions technologiques et cadres juridiques, ainsi qu'une sous-représentation des approches décoloniales et féministes. Sanders & Scanlon (2021) ont établi que la fracture numérique constitue en elle-même une violation des droits humains, perpétuant les disparités structurelles qui affectent en premier lieu les populations les plus vulnérables. Les technologies numériques contemporaines introduisent de nouvelles menaces, nécessitant une réglementation pour prévenir la discrimination algorithmique et protéger les droits à un procès équitable (Benedek, 2023;

¹ 2 341 publications, 1994-2024, base Scopus.

Khatniuk et al., 2023). Des travaux comme ceux de Nemitz (2018) révèlent que certaines technologies numériques avancées, telles que l'intelligence artificielle, par sa nature omniprésente, peuvent poser des menaces directes à la démocratie constitutionnelle et aux libertés fondamentales, en insistant sur la nécessité de soumettre ces technologies à des impératifs de droits fondamentaux, sous peine de les voir se retourner contre les libertés qu'elles prétendent servir. La violence sexiste en ligne, l'exclusion numérique, les biais algorithmiques et les transformations dues aux technologies émergentes s'imposent ainsi comme des enjeux structurants d'un champ en pleine maturation que les recherches sur le genre permettent précisément d'approfondir, de décentrer et de rendre plus socialement pertinentes.

Un débat central traverse la littérature : les droits numériques sont-ils une simple extension des droits humains existants dans la sphère numérique, ou constituent-ils une quatrième génération de droits exigeant des cadres analytiques et juridiques inédits ? La tension entre « similitude » (Kothari, 2019) et « non-cohérence » (Susi, 2019) ouvre un chantier théorique majeur, particulièrement pertinent lorsqu'on y intègre la dimension de genre.

Dans ce contexte, ce colloque interroge l'ambivalence des espaces numériques. Pour les femmes, le numérique peut constituer à la fois un espace alternatif d'expression, de résistance et de visibilité pour des voix longtemps réduites au silence, et une architecture de la misogynie en ligne, un espace de surveillance et de violence, et de reproduction des inégalités à grande échelle.

Trois grandes tensions structurent ce champ et guideront les travaux du colloque :

- 1- Universalité *versus* contextualisation : les droits humains numériques doivent-ils être pensés comme universels ou situés, notamment au prisme des contextes de genre et postcoloniaux ?
- 2- Protection *versus* autonomie : comment concevoir des régulations et des gouvernances des plateformes qui protègent efficacement les femmes sans restreindre la liberté d'expression ou renforcer des formes de contrôle sur les groupes concernés ?
- 3- Innovation *versus* justice : comment faire des technologies émergentes, notamment l'intelligence artificielle des outils de justice de genre plutôt que des instruments de discrimination algorithmique invisible et systémique ?

Ce colloque vise à rassembler des chercheuses et chercheurs de différentes disciplines (Sciences de l'information et de la communication, Sociologie, Droit, Science politiques, Etudes de genre, Informatique critique...) afin de produire des connaissances, des analyses rigoureuses, situées et socialement engagées sur l'articulation entre droits humains, numérique et genre. Il vise à appréhender ces transformations et à contribuer aux réflexions sur les conditions d'un environnement numérique plus juste et inclusif.

Axes thématiques

Le colloque est organisé autour de cinq axes thématiques complémentaires, directement issus des lacunes et des pistes identifiées par la revue systématique de la littérature internationale. Les propositions de communications peuvent s'inscrire dans l'un ou plusieurs de ces axes, en adoptant une approche mono- ou pluridisciplinaire.

AXE 1 : Approches intersectionnelles et décoloniales des droits numériques

La majorité des recherches actuelles sur les droits humains numériques est produite dans et pour les pays du Nord global. Elle ne reflète ni les réalités des contextes postcoloniaux, ni les expériences des femmes en situation de précarité économique, ni les savoirs locaux de résistance communautaire. Dans les pays du Sud, quelques études menées essaient d'explorer cette question, soulignant la diversité des acteurs concernés par le débat autour des droits des femmes en dehors de la sphère féministe (Desrues et al., 2022). D'autres espaces, essentiellement les centres combinant recherches et formation de même que les organisations de la société civile, ont commencé à appréhender les femmes dans l'univers numérique principalement les réseaux sociaux numériques (Ben chikha, 2023). Les premiers éléments d'observation montrent qu'un "discours hostile aux femmes" (Cawtar, 2015, 15) se développe dans les contenus diffusés en ligne. Les frontières entre militantisme féministe et recherche scientifique se dissipent parfois à l'instar de l'étude la violence numérique et le ciblage politique des femmes dans l'espace public (Intersection for Rights and Freedom Association, 2026), ou celle, plus généraliste qui aborde la violence numérique contre les femmes en Tunisie (Youssef & Garbouj, 2021). D'autres études, moins visibles sont menées dans le cadre universitaire de master de recherches étudiant la question du genre social (Yaacoubi, 2020).

Cet axe invite à décentrer la recherche, à mobiliser des épistémologies du Sud et à articuler les variables de genre, d'âge, de classe, d'origine et de handicap dans l'analyse de l'accès et des usages numériques.

Pistes de communication attendues :

- Méthodologies décoloniales appliquées aux droits humains numériques
- Inégalités numériques dans les contextes du Sud global et du Maghreb
- Articulation âge-classe-origine-genre dans l'accès et l'exclusion numériques
- Savoirs locaux, pratiques de résistance communautaire et droits numériques
- Fracture numérique comme violation des droits humains dans les pays à revenu faible et intermédiaire
- Approches comparatives Nord-Sud sur les politiques de droits numériques sensibles au genre

AXE 2 : Intelligence artificielle, biais algorithmiques et justice de genre

L'IA peut détecter la violence en ligne, automatiser des protections et démocratiser l'accès à l'information, mais elle risque simultanément de perpétuer les préjugés de genre et de produire des discriminations systémiques invisibles. La recherche dans ce domaine doit développer des outils d'audit, des cadres éthiques et des modèles participatifs co-construits avec les communautés concernées.

Pistes de communication attendues :

- Audit des systèmes d'IA pour identifier et corriger les biais de genre
- Impact de la reconnaissance faciale et des systèmes d'identification sur les femmes
- Co-construction de modèles d'IA participatifs avec les communautés féministes
- Discrimination algorithmique dans l'accès aux services publics numériques (digital welfare state)
- Impact psychologique des deepfakes et des fausses informations générées par l'IA sur les femmes
- Cadres d'évaluation éthique des systèmes d'IA sensibles au genre (AI Act, réglementations nationales)
- Modèles hybrides IA et modération communautaire pour la protection des droits numériques

AXE 3 : Gouvernance des plateformes, violence sexiste en ligne et responsabilité démocratique

Les grandes plateformes numériques échouent structurellement à protéger les genres marginalisés. L'autorégulation s'avère insuffisante. La misogynie numérique constitue désormais une crise structurelle des droits de l'homme, un continuum de violence (cyberharcèlement, divulgation des données personnelles, discours de haine) visant à réduire les femmes au silence et à entraver leur participation civique numérique. Le déplacement du pouvoir des États vers les géants de la technologie conduit à un "constitutionnalisme numérique", où la gouvernance des plateformes en ligne est repensée (Suzor, 2020). Cet axe explore les modèles alternatifs de gouvernance, les instruments juridiques disponibles et les mécanismes de responsabilité démocratique des plateformes.

Pistes de communication attendues :

- Analyse féministe des politiques de modération de contenu des grandes plateformes
- Criminalisation des formes spécifiques de violence numérique sexiste
- Application de la CEDAW et des instruments internationaux aux violations numériques
- Modèles alternatifs de gouvernance participative et communautaire des plateformes
- Efficacité comparée des interventions légales vs l'autorégulation pour la protection des femmes
- Constitutionnalisme numérique et protection des droits des femmes

- Droit à l'oubli et protection de la dignité des femmes dans l'espace numérique
- Violence obstétricale numérique, santé reproductive et espaces numériques de résistance
- Cadres juridiques nationaux et internationaux de protection des droits numériques des femmes

AXE 4 : Littératie numérique, inclusion intersectionnelle et droits d'accès

Les disparités en matière de compétences numériques constituent un obstacle majeur à l'exercice des droits dans l'espace numérique, particulièrement pour les femmes âgées, les femmes en situation de précarité économique, les femmes vivant en zones rurales, et les femmes en situation de handicap. La fracture numérique est une question de droits humains. Cet axe explore les conditions d'une littératie numérique véritablement inclusive et les politiques susceptibles de la promouvoir dans des contextes diversifiés.

Pistes de communication attendues :

- Études longitudinales sur l'impact des interventions en littératie numérique sur les droits des femmes
- Curricula inclusifs intégrant les perspectives de genre, d'intersectionnalité et de droits numériques
- Rôle du soutien familial et communautaire dans l'adoption technologique des femmes
- Double vulnérabilité des femmes en situation de handicap dans les espaces numériques
- Politiques publiques d'inclusion numérique sensibles au genre dans les pays du Sud
- Accès à Internet comme droit humain fondamental : état des législations et pratiques

AXE 5 : Autoritarisme numérique et renversement paradigmatique dans le monde arabe

Les technologies numériques et plus particulièrement les médias sociaux ont été célébrés comme un dispositif d'émancipation, de mobilisation collective, de démocratisation de la sphère publique et d'élargissement du débat public.

Or, dans les sociétés arabes contemporaines, cette évolution a subi une inversion profonde et dystopique. Ce changement paradigmatique renvoie à la dégradation de la sphère publique par le numérique lui-même (Hammami, 2025, p. 271)

La sphère publique numérique, loin de tenir sa promesse libératrice, est devenue une source de fragmentation sociale, de violence symbolique et physique, de brutalisation politique, de polarisation idéologique, de délégitimation des élites progressistes et de violences ciblées contre des catégories sociales spécifiques, au premier rang desquelles les femmes.

Ce changement paradigmatique résulte de stratégies délibérées d'acteurs étatiques et paraétatiques, de groupes idéologiques qui instrumentalisent les plateformes numériques à des fins de contrôle, de répression et de reproduction des rapports de domination.

Cet axe invite à analyser ces dynamiques dans leur spécificité maghrébine et arabe, en tenant compte des interactions entre autoritarisme d'une part et la gestion autoritaires de la sphère numérique par des dispositifs juridique et politiques visant à l'exclusion et à l'invisibilisation notamment des militantes et des citoyennes.

Pistes de communication attendues:

- Renversement paradigmatique genré — invisibilisation des militantes, recomposition autoritaire des normes de genre en ligne
- Désinformation ciblée — « weaponisation » des normes patriarcales et de la morale sexuelle contre les femmes dans la sphère publique
- Violence sexiste instrumentalisée — deepfakes, slut-shaming, expulsion des militantes, journalistes et chercheuses
- Brutalisation et disqualification genrée — mécanismes spécifiques visant les femmes politiques et intellectuelles
- Surveillance des corps féminins — criminalisation numérique des femmes transgressant les normes de genre dominantes
- Résistances féministes et coalitions transnationales — pratiques de protection mutuelle face à l'autoritarisme numérique

Bibliographie

- Ben Chikha, O., dir, (2023) La violence genrée contre les femmes, Les cahiers du FTDES, No9, (en langue arabe)
- Benedek, W. (2023). Digital human rights and artificial intelligence. *Pravni Zapisi*, (2), 227–237.
- Cawtar, 2015, La femme arabe dans le débat virtuel – Etude des représentations des femmes sur les pages des médias traditionnels sur facebook (en langue arabe)
- Desrues, T., Velasco A., El Bour H., 2022, Does gender matter within the Tunisian civil society organizations following the "Arab Spring"? The division of labor and responsibilities among young activists in GENEROS, <https://doi.org/10.17583/generos.10339>
- Hammami, S. (2025). De la transition à la disruption : Techno-médias, opinion et politique en Tunisie. Nirvana.
- Intersection for human rights, (2026) La violence numérique et le ciblage politique des femmes dans l'espace public

- Khatniuk, N., Shestakovska, T., Rovnyi, V., Pobiianska, N., & Surzhyk, Y. (2023). Legal principles and features of artificial intelligence use in the provision of legal services. *Journal of Law and Sustainable Development*, 11(5), e1173. <https://doi.org/10.55908/sdgs.v11i5.1173>
- Kothari, M. (2019). The sameness of human rights online and offline. In B. Wagner, M. Kettemann, & K. Vieth (Eds.), *Research handbook on human rights and digital technology: Global politics, law and international relations* (pp. 29–44). Edward Elgar Publishing. <https://doi.org/10.4324/9781351025386-2>
- Murray, D., & Fussey, P. (2019). Bulk surveillance in the digital age: Rethinking the human rights law approach to state surveillance of communications. *International and Comparative Law Quarterly*, 68(4), 771–811. <https://doi.org/10.1017/S0021223718000304>
- Nemitz, P. (2018). Constitutional democracy and technology in the age of artificial intelligence. *Philosophical Transactions of the Royal Society A: Mathematical, Physical and Engineering Sciences*, 376(2133), 20180089. <https://doi.org/10.1098/rsta.2018.0089>
- Sanders, C. K., & Scanlon, E. (2021). The digital divide is a human rights issue: Advancing social inclusion through social work advocacy. *Journal of Human Rights and Social Work*, 6(2), 130–143. <https://doi.org/10.1007/s41134-020-00147-9>
- Susi, M. A. (2019). Human rights in the digital domain—The idea of non-coherence theory. In B. Wagner, M. Kettemann, & K. Vieth (Eds.), *Research handbook on human rights and digital technology: Global politics, law and international relations* (pp. 11–28). Edward Elgar Publishing. <https://doi.org/10.4324/9781351025386-1>
- Suzor, N. P. (2020). A constitutional moment: How we might reimagine platform governance. *Computer Law & Security Review*, 36, 105381. <https://doi.org/10.1016/j.clsr.2019.105381>
- Youssef, O., Garbouj, S., (2021), La violence numérique contre les femmes en Tunisie, Publications du CREDIF
- Yacoubi, A. (2020), La cyberviolence fondée sur le genre social en Tunisie, mémoire de master de recherche en genre, culture et société

Modalités de soumission

CALENDRIER

Date limite de soumission des résumés : 30 mai 2026

Notification d'acceptation 15 juin 2026

Date limite de soumission des textes complets : 15 octobre 2026

Dates du colloque : 22, 23 et 24 octobre 2026

Courrier électronique du colloque

mct@ipsi.uma.tn

Format des propositions

Les résumés de communication doivent être soumis en arabe, en français ou en anglais et comporter les éléments suivants :

- Titre de la communication (150 caractères maximum)
- Résumé (400 à 500 mots) précisant la problématique, le cadre théorique, la méthodologie et les principaux résultats ou arguments
- Axe thématique de rattachement (1 à 2 axes parmi les cinq)
- 5 mots-clés
- Notice biographique de l'auteur ou des auteurs (150 mots maximum)
- Appartenance institutionnelle, discipline(s) et coordonnées de contact

Langues du colloque

Les communications peuvent être présentées en arabe, en français ou en anglais. Les résumés soumis en arabe sont accompagnés d'une traduction en français ou en anglais.

Courriel de soumission

Les propositions sont à soumettre exclusivement par voie électronique à l'adresse suivante :

mct@ipsi.uma.tn

Coordinatrices scientifiques : Dr Hamida El Bour, Dr Yousra Seghir

Comité scientifique

Pr Amel Grami (FLAHM, université la Manouba)

Pr Jamel Zran (MCT, IPSI, Université La Manouba)

Pr Lamia Ben Abid (Ecole doctorale Culture - Communication – Patrimoine, université La manouba)

Pr Lise Vieira (Réseau international de recherche interdisciplinaire sur les enjeux et les usages des TIC, EUTIC)

Pr Mamadou Ndiaye (CESTI, Université Cheikh Anta Diop, Dakar, Senegal)

Pr Moncef Louati (MCT, IPSI, Université La Manouba)

Pr Sadok Hammami (MCT, IPSI, Université La Manouba)

Pr Saloua Charfi (MCT, IPSI, Université La Manouba)

Pr Sihem Najjar (MCT, IPSI, Université La Manouba)

Dr Catherine Ghosn (Laboratoire Communication et sociétés, UCA, université de Toulouse, France)

Dr Foued Ben Said (MOCFINE, ESCT, Université La Manouba)

Dr Hamida El Bour (MCT, IPSI, Université La Manouba)

Dr Lamia Ben Hassine (MCT, IPSI, Université La Manouba)

Dr Maroua Ben Becha (MCT, IPSI, Université La Manouba)

Dr Ons Kamoun (MCT, ESAC, Université de Carthage)

Dr Rim Bouderbala, (LIGUE, ISCAE, université La Manouba)

Dr Sonia Kebaili (ISES, Université la Manouba)

Dr Soumaya Berreheb (MCT, IPSI, Université La Manouba)

Dr Soumaya Ouederni (MCT, IPSI, Université La Manouba)

Dr Yousra Seghir (MCT, IPSI, Université La Manouba)